

# Créer un nouveau jardin ou végétaliser ma façade

## « Végétalise ta Ville »

### La charte des jardins

Végétalise  
ta Ville! 



***Nous signons cette charte, car nous nous engageons à prendre en gestion l'espace jardiné qui nous est confié, selon les principes énoncés ci-dessous :***

#### **Entretien régulièrement l'espace jardiné en autonomie :**

- Prendre en charge l'entretien général et courant du jardin (taille, désherbage, arrosage, papiers...) en évitant notamment que les végétaux ne gênent le passage, ou la visibilité d'un passage piéton ;
- Ne pas cultiver de plantes très allergènes, très piquantes, urticantes ou toxiques et n'utilisant pas d'outils bruyants pour éviter les blessures et les nuisances ;
- Gérer nos propres déchets verts selon les règles de tri ou de compostage en vigueur ;
- Contacter éventuellement d'autres jardins pour de l'aide, un prêt d'outils ou du troc, des sites de compostage collectif, des déchetteries, des producteurs locaux, des grainothèques... (les autres jardins sont consultables sur [volontairesdegrenoble.fr](http://volontairesdegrenoble.fr)).

#### **Veiller à ne pas gâcher les ressources en eau**

- Choisir des plantes peu consommatrices d'eau ;
- Ne pas laisser le sol à nu (paillage, plantes tapissantes, engrais verts...) ;
- N'arroser que raisonnablement (en soirée et en petites quantités).

#### **Préserver le sol, un milieu vivant**

- Remplacer les engrais par du compost ;
- Ne pas piétiner la terre.

## **Préserver la biodiversité**

- Les pesticides sont interdits, utiliser des préparations naturelles peu préoccupantes (purins, infusions...);
- Privilégier les plantes indigènes sauvages locales, plutôt que les plantes exotiques ou horticoles (avec les conseils de la Ville ou d'associations naturalistes);
- Ne pas cultiver et ne pas laisser proliférer de plantes exotiques envahissantes, dites « invasives » (ambroisie, ailante, buddleia, renouée du japon...);
- Ne rien fixer ou suspendre sur les arbres et ne rien stocker ou entreposer dans le jardin en dehors du matériel mis à disposition par la Ville de Grenoble (coffre à outils, panneaux, jardinières...);
- Vider plusieurs fois par semaine les réceptacles d'eau stagnante pour éviter la prolifération de moustiques.

## **Partager et faire découvrir le jardin**

- Cultiver le jardin collectivement sans le diviser en parcelles individuelles;
- Ne pas destiner les cultures à un but lucratif;
- Accueillir dans le groupe toute personne souhaitant jardiner respectueusement, et donc maintenir sur site l'affichage d'un e-mail de contact voire d'heures de permanence;
- Ne pas fermer le jardin à clef;
- Transmettre les savoirs et savoir-faire du jardinage aux autres jardiniers (notamment ceux acquis lors des formations organisées par la Ville) et aux passants qui le demandent;
- S'impliquer dans la vie de notre quartier, en réalisant par exemple des ateliers, des portes ouvertes ou en participant à des événements de quartier, ce qui permet au jardin d'être mieux respecté et de durer plus longtemps.

## **Rester en contact avec la Ville de Grenoble**

- Prévenir obligatoirement en cas de problèmes (changement de référent, risque d'abandon, barrières ou plantes détériorées, graffitis...), prévenir obligatoirement [vegetalise.taville@grenoble.fr](mailto:vegetalise.taville@grenoble.fr);
- Entrer en relation avec la Maison des Habitants de mon quartier pour une aide sur la communication, la participation à un événement du quartier ou bénéficier d'un soutien pour un atelier ouvert au public.

La Ville de Grenoble s'engage et soutient, par la mise à disposition et l'aménagement d'un espace de jardinage dédié, par ses conseils, ses formations, l'ensemble des utilisateurs qui signent cette charte.

## Information sur le traitement de vos données personnelles

Les coordonnées renseignées sur les formulaires : Nom, Prénom, Téléphone, E-mail et la charte d'engagement signé sont conservées en format numérique par la Ville de Grenoble service Nature en Ville.

Ce traitement de données se fonde sur la charte d'engagement des jardins signée par le ou les référents.

Ce traitement a comme finalité :

- de vous avertir de travaux ou d'évènements impactant votre espace jardiné, de réaliser un suivi de votre espace jardiné et, le cas, échéant, de vous proposer un soutien exceptionnel en cas de difficultés (matériel ou de communication).
- l'établissement d'un arrêté municipal de mise à disposition du domaine public, qui permet d'officialiser votre activité de jardinage

Vos données personnelles seront conservées pour toute la durée de votre engagement comme référent du jardin.

En cas de changement de référent ou d'abandon du jardin, ces données seront supprimées.

Vous disposez du droit d'accéder aux données personnelles enregistrées vous concernant, de les faire rectifier, de demander leur suppression si elles ne sont plus nécessaires à la finalité pour laquelle elles ont été enregistrées.

Pour accéder à vos droits veuillez vous adresser à [vegetalise.taville@grenoble.fr](mailto:vegetalise.taville@grenoble.fr)

Vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données de la Ville de Grenoble à l'adresse [dpo@grenoble.fr](mailto:dpo@grenoble.fr)

Si après nous avoir contacté vous estimez que vos droits informatiques et liberté ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL service des plaintes.

**Noms, prénoms et signatures du ou des référents :**

**Pour le jardin situé (adresse complète) :**